Le tirage de la Grande Tombola de la Presse

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le

JEUDI 12 JUIN

qu'aura lieu le tirage de la grande tombola de la Presse.

Une vingtaine de jours à peine nous séparent de cette date.

Que ceux qui n'ont point de billets se hâtent ; dans vingt jours ils regretteraient leur négligence, mais il serait trop tard.

En publiant ci-dessous la liste des lots de cette tombola, on nous permettra de faire remarquer que si la plupart sont d'une haute valeur, il n'en est aucun d'inférieur.

Point de lots insignifiants pour faire nombre. Le public appréciera leur attrait, leur intérêt et leur mérite.

LISTE DES LOTS

1. **Un portefeuille d'une valeur de 50.000 fr.**
2. **Un portefeuille d'une valeur de 20.000 fr.**
3. **Un portefeuille d'une valeur de 10.000 fr.**
4. **Un portefeuille d'une valeur de 5.000 fr.**

5. **Quinze jours en Algérie** pour deux personnes, chemin de fer et bateau en seconde classe ; Marseille, Alger, Oran, Constantine et retour, plus 200 francs par jour et par personne pour frais d'hôtel et dépenses diverses (**valeur** du lot : e- viron **10.000 francs**).

6. **Huit jours aux Pyrénées :** Pau, Lourdes, Cauterets, Cirque de Gavarnie, Bayonne, Biarritz et Côte d'Argent. Billet d'aller et retour en seconde classe pour deux personnes : plus 150 francs par jour et par personne (**valeur** du lot ; environ . 000 **francs**).

7. **Huit jours à Nice,** billet d'aller et retour en seconde classe pour deux personnes, plus 150 francs par jour et par personne (**valeur du** lot : environ **3.200 francs**).

8. **Dix jours en Belgique,** expositions de Liége et d'Anvers, billet de seconde classe sur toute l'étendue du réseau belge, plus 150 fr. par jour et par personne.

9. **Dix jours en Belgique,** expositions de Liége et d'Anvers, billet de seconde classe sur toute l'étendue du réseau belge, plus 150 francs par jour et par personne,

10. **Cinq jours à la mer :** plage du Nord ou du Pas-de-Calais, au choix du gagnant, billet d'aller et retour pour deux personnes, plus 100 francs par jour et par pjersonne.

(Les dates des voyages seront au choix des gagnants).

11. **Salle à manger moderne,** chêne massif, patiné et verni, comprenant : un buffet (six portes), glace biseautée à la crédence ; une table ovale de 1 m. 05 sur 1 m. 15 avec trois rallonges ; une pannetière assortie, dessus bois ; six chaises cannées assorties, soit 9 pièces.

12. Une chambre à coucher moderne, en chêne massif, sculptures très fines prises dans la masse, composée de : une armoire avec glace biseautée, lit et table de nuit assorties, trois pièces.

13. Salon extra-moderne, composé de cinq pièces : un canapé, deux fauteuils, deux chaises dénommées Pallas, recouverts de velours fantaisie, au choix du gagnant si celui qui y est ne lui convenait pas.

14. Un bureau américain en chêne vernitampon clair et un feuteuil en bois courbé, canné assorti ; 15. Une bibliothèque deux portes chêne verni, grillagée, application bronze ; 16. Un porte-chapeau moderne en noyer massif, glace ovale, vestiaire cuivre ; 17. Une toilette à étagère sur meuble et porte en chêne clair ciré, marbre rose ; 18. Table de jeu ; 19. Table à ouvrage ; 20. Table gigogne ; 21. Divan-lit ; 22. Garniture de cheminée (pendule et vide-poches) en marbre rose et bleu turquin avec applications en bronze doré ; 23. Une garniture de cheminée en brocatelle avec application bronze doré ; 24. Un carillon Westminster ; 25. Un carillon Westminster ; 26. Pendule Coucou chantant ; 27. Une carpette laine 240×330 ; 28. Autre carpette laine 230×320 ; 29. Carpette linoléum 250×350 ; 30. Devant de foyer laine, 70×135 ; 31. Descente de lit 90×130 ; 32. Carpette laine ; 33. Carpette laine ; 34. Descente de lit ; 35. Glace ovale ; 36. Lampe électrique portative de bureau, corps genre Delf, toute équipée ; 37. Un lustre plafonnier pour électricité, trois branches, tout équipé, ton vieil argent ; 38. Un fauteuil anglais à bandes mouvantes, garni velours, ton broché ; 39. Un fauteuil « Moriss » moderne, breveté, recouvert velours fantaisie ; 40. Six chaises, bois courbé, cennées, façon noyer ; 41. Un baromètre chêne sculpté ; 42. Un piano « Odéola », belle sonorité ; 43. Un appareil de T. S. F. en ordre de marche , 44. Une machine parlante « Olotonal-Pathé » et six disques ; 45. « Jeanne d'Arc », buste marbre polychromé, signé Calliston ; 46. « Mignon », buste marbre polychromé, de Calliston ; 47. « Mélodie », terre cuite, de Lagaluche, 0 m, 75 de haut ; 48. « Marie-Antoinette », buste en biscuit, de Lecomte ; 49. Deux vases en grès de Sareguemine montés sur bronze doré ; 50. Coupe verre gravé de Nancy, signée Lorrain, pied en fer forgé nickelé ; 51. Cuisinière mixte, gaz et charbon, tôle émaillée blanche avec chaudière, deux brûleurs et four à gaz, foyer à charbon et un chariot à charbon sur roues dans le dessous de la cuisinière ; 52. Fourneau à ga:. ; 53. Salamandre (feu continu) ; 54. Fourneau à essence ; 55. Machine à coudre ; 56. Machine à écrire ; 57. Machine à laver ; 58. Ménagère, couverts métal blanc argenté, 1er titre ; 59. Service à café comprenant : plateau, cafetière, crémier, théière et sucrier, style moderne, métal argenté 1er choix ; 60. Service à pain, style moderne, trois pièces, métal argenté ; 61. Service à pain, classique, trois pièces, métal argenté ; 62. Service à hors-d'œuvre, quatre raviers, monture métal argenté ; 63. Beau vase, orfèvrerie, métal argenté ; 64. Un plat à gâteaux, forme carrée, métal argenté ; 65. Assiette à gâteaux, métal argenté, fond doré ; 66. Coffret à biscuit, cristal et métal, avec anse ; 67. Un drageoir, métal argenté ; 68. Bol cristal, garniture argentée ; 69. Deux carafons à liqueurs, cristal et garniture argent ; 70. Un beau plateau ; 71. Une coupe à fruits, cristal gravé, cercle métail argenté ; 72. Pelles à hors-d'œuvre, manches argent contrôlé, en écrin ; 73. Douze couteaux de table, douze couteaux à dessert, manche corne grise ; 74. Service à découper, en écrin ; 75. Donze couteaux à fruits, douze fourchettes à gâteaux ; 76. Douze fourchettes à huître ; 77. Un service à découper ; 78. Une pelle à tarte, métal argenté ; 79. Douze porte-couteau, animaux, Gallia, façon Christophe ; 80. Plateau à verres ; 81. Jardinière imitation Rouen ; 82. Jardinière porcelaine bleue ; 83. Un service de table filet or, 74 pièces ; 84. Un service de table ; 85. Un service de table ; 86. Un service à café porcelaine Limoges ; 87. Autre service à café porcelaine ; 88. Un service à thé, 15 pièces, décor guirlande de roses ; 89. Un service à gâteaux, 13 pièces, porcelaine décor coquelicots ; 90. Un service complet de verrerie cristal ; 91. Un service à liqueurs cristal ; 92. Autre service à liqueurs cristal ; 93. Un service à madère ; 94. Douze coupes à champagne ; 95. Batterie de cuisine aluminium, premier choix, manches bois, onze pièces ; 96. Batterie de cuisine en émaillé ; 97. Une cuve en tôle galvanisée ; 98. Une bassine à confiture ; 99. Une balance de ménage ; 100. Un hachoir universel.

(A suivre).

Un propriétaire mystérieusement assassiné à coups de revolver

A 300 mètres de l'agglomération de La Rochette-sur-Crest, vivait seul dans une petite propriété, qu'il faisait valoir, Paul Vincent, 43 ans, célibataire. Or, hier soir, faisant sa tournée, le garde champêtre, M. Auguste Didier s'approcha et entra dans la maison.

Un désordre indescriptible régnait dans toutes les pièces. Le garde découvrit derrière la porte de la cave le cadavre de Vincent. Le malheureux avait le front et la tempe gauche troués de deux balles de revolver. Le ou les criminels avaient entouré le corps de fourrage sec et avaient tenté d'y mettre le feu pour supprimer les traces du crime. Le fourrage, le pantalon de la victime étaient à demi-consumés.

Le Parquet de Valence s'est transporté sur les lieux.

La voix qui parle et que l'on n'entend pas

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le principe général de l'émission d'ultrasons est le suivant,

Une des armatures (plaque métallique) est en contact avec l'eau, l'autre est isolée, et entre les deux, on applique un courant alternatif. Le quartz se met à vibrer en ultra-sonore et transmet ses vibrations à la masse liquide.

Le dispositif récepteur combine les opérations inverses. Le cristal de quartz se trouve soumis alternativement aux compressions et aux dilatations transmises par l'eau, et par conséquent, donne naissance, comme nous l'avons exposé plus haut, à un courant électrique que l'on amplifie au moyen d'un amplificateur ordinaire de T.S.F.

Pour la sauvegarde des vies en mer

Les applications de ce dispositif sont nombreuses, outre les communcations entre navires, ou même entre côte et navires (une installation de phare ultra-sonore est installée *sur la jetée de Calais*), on peut utiliser les ultra-sons dans un but de guidage; la même installation de *Calais*, faite en ondes dirigées, permet à distance, de repérer la direction du poste émetteur à un degré près.

On peut évidemment aussi calculer les distances; supposons que nous ayons sur le même navire, un émetteur et un récepteur côte à côte. L'émetteur envoie vers la côte un signal très bref; l'onde ultra-sonore bénéficie des particularités des ondes acoustiques, c'est-à-dire qu'elle se réfléchit sur les obstacles, et produit un véritable écho qui se répercute au poste récepteur du bateau. Si par exemple, l'écho revient au bout de deux secondes, nous saurons que la côte se trouve à 1.500 mètres, puisque telle est la vitesse du son dans l'eau.

Cette dernière application est employée désormais aux différents services hydrographiques pour relever les cartes sous-marines; le projecteur d'ultra-sons est dirigé ver le fond, et l'on conçoit que ce procédé soit autrement sûr et économique que les sondages ordinaires.

Enfin, on envisage une application physiologique du plus haut intérêt. Au cours d'expériences fort intéressantes effectuées par le physicien américain Wood, on disposa dans une grande cuve où se trouvaient des poissons, une émission en ultra-sons faite avec une puissance de 2 kilowatts (29 c. v. environ) et une fréquence de 300.000 vibrations à la seconde; cette vitesse énorme de vibrations entreina la mort des poissons, ce qui s'explique per le fait que les vibrations des tissus vivants engendrées par celles de l'eau correspondent à des pressions de plusieurs atmosphères.

On envisage d'ores et déjà des effets de stérilisation au moyen d'ultra-sons; le même physicien, au cours d'essais spéciaux, a pu désagréger des organismes microscopiques et des globules rouges du sang.

On voit qu'un champ très vaste s'ouvre à la technique des ondes ultra-sonores; mais, même si l'on ne devait les utiliser que pour la sauvegarde des vies en ver, ne seraient-elles pas dignes du respect de tout homme sensé.

André SIMON.

MISE AU POINT

On nous communique:

Des bruits fantaisistes circulent quant aux prix manifestement exagérés qu'auraient l'intention de pratiquer certains hôteliers, restaurateurs ou limonadiers du littoral belge.

Une pareille insinuation est absolument sans fondement en ce qui regarde les membres de la Ligue des Hôteliers-Restaurateurs du Littoral et de la Région.

En effet, il suffit de jeter un coup d'œil, tant sur le Guide des Hôtels édité et distribué gratuitement per milliers d'exemplaires par les soins du Conseil supérieur du Tourisme, que sur les brochures publiées par les associations hôtelières locales ou les administrations communales, pour se rendre compte que les prix sont les mêmes que ceux de 1929.

76

L'excursion à Folkestone des Officiers de réserve

L'excursion organisée par la commission du Bulletin des Officiers de Réserve de la 1re Région obtient un tel succès, qu'il dépasse toutes les prévisions.

Deux paquebots transporteront les deux mille excursionnistes à Folkestone. L' « Engadine » est affecté aux excursionnistes de la région maritime ; l' « Invicta » exclusivement réservé à la région de Lille. Il est recommandé, de la façon la plus pressante et pour la bonne organisation, de reprendre à Folkestone le même bateau qu'à l'aller. Quatre bureaux de renseignements seront installés sur chaque bateau pour le change, les excursions, les restaurants et l'organisation.

Pour qu'il reste un souvenir durable de cette excursion, une brochure donnant le compte rendu humoristique, avec croquis de Gil et les meilleurs photos du concours, sera éditée. Les personnes désirant acquérir cette brochure se feront inscrire sur le bateau.

Tenue civile obligatoire. — Les tickets de paquebots et de chemin de fer pourront être retirés exclusivement au bureau de la Place, Grande-Place, à Lille : samedi 24 mai, de 15 à 17 h. ; dimanche 25 mai, de 10 h. 15 à midi ; lundi 26 et mardi 27 mai, de 10 h. 30 à midi et de 15 à 17 heures.

UN RAPIDE A DERAILLE PRES DE PORT-VENDRES

Le train rapide 812, de Cerbère à Paris, partant de Cerbère, à 22 h. 57, a déraillé entre les stations de Banyuls-sur-Mer et de Port-Vendres, à l'entrée du tunnel de Las-Portas. Il n'y a aucun accident de personnes mais les dégâts sont très importants. La machine et 8 voitures sont sorties des rails. La circulation est interrompue sur les deux voies : le transbordement des voyageurs s'opère de Banyuls-sur-Mer à Port-Vendres et vice-versa par autocars.

M. Gaston Doumergue a visité l'Exposition d'Horticulture

Le Président de la République, accompagné du colonel Audibert, de sa maison militaire, a visité, hier après-midi, l'Exposition d'Horticulture. A son arrivée au Cours la Reine, M. Gaston Doumergue, qui venait directement de Rambouillet, a été reçu par MM. Fernand David, ministre de l'Agriculture et Nomblot, député, secrétaire général de la Société Nationale d'Horticulture. A l'issue de cette visite et avant de regagner Rambouillet le Président s'est rendu à la vente organisée à l'Hôtel Rotschild, au profit des écrivains combattants.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 24 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 01 ; coucher à 19 h. 34.
Lune : Lever à 2 h. 20 ; coucher à 15 h. 15.
Aujourd'hui : St- Donatien ; Demain : St-Urbain.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 23 mai 1930, à 18 heures :

Baromètre ,750 mm. 7 ; baisse depuis la veille, 1 mm. 1.

Thermomètre. — Fronds ,17,4 ; minima, 10,0 atteint à 5 heures ; maxima, 21,7 atteint à 13 h. Etat hygrométrique, 65 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h., 3 mm. 7 ; Direction du vent, Nord-Est ; Force ,fort ; Direction des nuages, Nord-Est ; Etat du ciel, peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Amélioration, ciel nuageux avec éclaircies ,vent de Nord-Est, 4 à 7 mètres ; Hausse diurne de température. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

Un commerçant d'Hazebrouck a causé un accident mortel d'automobile à Lille

Tout tranquillement, M. Emile Hasselsweiler, 70 ans, marchand des quatre-saisons demeurant rue Flament-Reboux, à Lambersart, poussait sa petite « baladeuse », rue Solferino, en suivant la ligne du tramway E.

Au tournant, à hauteur du Palais-Rameau, survint lancée à toute allure, la camionnette de M. Marcel Lenoir, marchand de légumes à Hazebrouck, avenue de la Haute-Loge, qui prit en écharpe le pauvre « Crainquebille » et sa voiturette, le trainant sur une longueur de quinze mètres, et le rejetant, pantelant, déchiré, exsangue, sur le côté de la route

En très piteux état on le transporta à l'hôpital de la Charité. Il avait une fracture du crâne, une fracture du fémur de la jambe droite, plusieurs fractures des côtes, une plaie à la tête et des contusions multiples.

M. Hasselsweiler ne tarda pas, d'ailleurs, à expirer des suites de ses blessures.

Marcel Lenoir fut tenu à la disposition de la justice, et sa camionnette fut mise en fourrière par les soins de M. Derret, commissaire de police au 5e arrondissement.

A 11 heures, le Parquet de Lille, représenté par MM. Héneut, juge d'instruction : Dardot, substitut au procureur de la République ; Bouvet, greffier, descendait sur les lieux de l'accident.

Le chauffeur de la camionnette a été inculpé d'homicide par imprudence et d'infraction au Code de la route. Il a été laissé en liberté provisoire, attendu qu'il se peut qu'une imprudence commise par la victime qui suivait le milieu de la route, soit retenue. M. le docteur Müller a été commis pour l'autopsie, M. Biemart aux fins d'expertise.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire de coups

Louis Féty et Gérard Depraeter ont été poursuivis à Valenciennes pour s'être portés des coups à Trith-Saint-Léger.

Le tribunal acquitta le premier et condamna le second à 100 francs d'amende.

Après plaidoiries de Mes Fontaine et Soland, **la Cour confirme la sanction infligée à Féty et condamne Depracter à 50 fr. d'amende**

Les accidents d'auto

M. Jean Papillon, qui passait en auto à Faumont, renversa et blessa grièvement M. François Wion, garde-champêtre de la commune qui circulait en auto.

Le tribunal de Douai a condamné Papillon à 25 francs d'amende et à payer à la victime 62.000 fr. de dommages-intérêts, plus une provision de 3.000 francs.

En appel la Cour diminue de 12.000 francs le taux des dommages-intérêts alloués à M. Wion.

— Le 6 janvier dernier à 18 h. 30, M. Louis Haheudin, employé au service de Mme veuve Delebarre, de Lys-lez-Lannoy, conduisait une voiture hippomobile et passait à Hem. Tout à coup, à l'arrivée d'un tramway, le conducteur pour dégager la voie, vint sur la gauche; au même moment arrivait une auto de la Société de publicité Courbet, pilotée par le chauffeur Paul Vandenwildenberg. Une collision se produisit entre les deux véhicules; l'un des brancards de la voiture hippomobile enfonça la portière de l'auto et vint atteindre M. Georges Leclercq, qui était assis près du chauffeur. Mortellement blessé, le malheureux succomba en arrivant à l'hôpital.

A la suite de cet accident, le tribunal de Lille a condamné pour homicide involontaire Vandenwildenberg, à 8 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende; Haboundin à 15 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

La Cour estime que les deux prévenus ont encouru une responsabilité égale. En conséquence, elle confirme la condamnation infligée à Haboundin en première instance; elle élève à 15 jours de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende les sanctions prononcées contre Vandenwildenberg.

— A la suite d'une collision sur la route de Carvin à Lille, dont il fut reconnu responsable, Albert Delannoy a été condamné par le tribunal de Lille à 8 jours de prison avec sursis et à verser 2.000 et 13.000 fr. pour dommages-intérêts à M. Hector Dumoulin. M. Flip a été déclaré civilement responsable.

En appel, Me Moilhy plaide pour la partie civile, Me Godin pour le prévenu.

La Cour confirme la peine de prison et l'amende; elle élève à 4.000 fr. la première indemnité, mais se déclare incompétente pour celle de 13.000 fr. concernant des dégâts matériels.

— Poursuivi pour blessures involontaires à la suite d'un accident d'auto, Silvain Kackière a été condamné à payer 30.000 fr. de dommages-intérêts à Mme veuve Peskeur, M. Oscar Mabisse ayant été déclaré civilement responsable.

Arrêt au 6 juin.

Les dommages de guerre

Louis Féty, cultivateur à Trith-Saint-Léger, à qui tout à l'heure la Cour a infligé 50 fr. d'amende pour coups, comparait à nouveau pour complicité d'escroqueries aux dommages de guerre.

Pour ce délit, le tribunal de Valenciennes l'avait condamné à 50 fr. d'amende et à rembourser à l'Etat 1.000 fr.

Après plaidoirie de Mes de Lauwereyns et Fontaine, **la Cour renvoie l'affaire au 6 juin pour l'arrêt.**

— Le tribunal de Valenciennes a condamné à 8 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende Jean Rémy, inculpé d'escroquerie et d'usurpation d'état civil.

La Cour élève à un mois la peine de prison; elle confirme l'amende.

Les mesures d'ordre prises pour le défilé de dimanche au Mur des Fédérés

M. André Tardieu a arrêté, d'accord avec M. Chiappe, les mesures à prendre en vue de maintenir l'ordre au cours du défilé du 25 mai au mur des Fédérés. Tout cortège dans Paris demeure interdit. Les personnes qui se rendront au défilé devront rejoindre individuellement les points fixés pour le rassemblement des différents groupes à l'entrée du cimetière et sur le boulevard de Charonne. Les musiques, les chants et toute manifestation bruyante restent formellement interdits. Les emblèmes ne seront déployés qu'à l'entrée du cimetière ; ils seront roulés et rentrés dans leur gaine avant la sortie. Aucune pancarte ne sera tolérée en dehors de celles indiquant seulement les titres des groupements ; ces titres ne pourront être qu'écrits en français. Toutes dispositions seront prises pour que ces instructions soient strictement observées. D'autre part, en raison de la propagande faite à l'occasion d'une réunion organisée par un groupement politique à Antony, dimanche prochain, le maire de cette commune a pris un arrêté interdisant tout cortège sur la voie publique.

Un Algérien condamné par les Assises du Nord s'est suicidé dans sa cellule

Un Algérien, Mohammed Mekhtouh, âgé de 23 ans, détenu à la maison centrale de Melun, vient de se suicider dans sa cellule. Il s'est étranglé en se servant d'une bande à pansement roulée en cordelière. Mekhtoub avait été condamné le 14 janvier dernier par la Cour d'assises du Nord à sept ans de réclusion pour coups mortels.

Une bijouterie cambriolée en plein jour à Paris

Hier après-midi, entre 12 h. 15 et 13 h. 15, une bijouterie située 37, boulevard de Clichy, à Paris, a été cambriolée en l'absence des gérants. De nombreux bijoux évalués à environ 800.000 francs ont été dérobés. Une enquête est ouverte.

Les délégués des Agents des P. T. T. reçus par M. Mallarmé

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un communiqué du Syndicat général des employés des P. T. T.

Le Syndicat des Employés des T. T. T. communique la note suivante :

« Une délégation du Syndicat Général des Employés des P. T. T., composée de MM. Giacomini, Cougnenc, Ménard et Richard, a été reçue vendredi matin par M. Mallarmé, ministre des P. T. T. Un échange de vues a eu lieu sur la répartition des crédits en cours. La délégation n'a pas manqué de confirmer au ministre l'effervescence qui régnait parmi les petits personnels des P. T. T., effervescence justifiée par le sous-classement dont ils ont été victimes au cours des répartitions antérieures, sous-classement qui serait encore plus accentué aujourd'hui si les propositions du ministère des Finances étaient appliquées. Une conférence doit avoir lieu la semaine prochaine, entre le directeur du personnel et les représentants du syndicat, au cours de laquelle, seront confrontées nos propositions et celles de l'Administration ».

Le communiqué du Ministère des P. T. T.

Le ministère des P. T. T. communique la note suivante :

« Comme il a été annoncé, M. André Mallarmé eu eu vendredi matin, dans son cabinet, une longue entrevue avec la délégation que le Congrès du Syndicat National des Agents des P. T. T. lui avait demandé de recevoir. La délégation a déclaré, après avoir protesté contre l'exclusive à l'égard des membres du bureau poursuivis à l'occasion des événements du 15 mai, vouloir demander au ministre quelle était sa position à l'égard du projet de revalorisation des traitements, qui lui a été présenté par le Syndicat National à la date du 5 mai courant.

» Elle a précisé qu'elle protestait contre l'iniquité nouvelle que le Gouvernement se propose d'infliger à certaines catégories du personnel des P. T. T., notamment en fixant au chiffre de 19.000 fr. le maximum de la catégorie commis (classe normale). Elle a insisté pour que le ministre prît des engagements susceptibles d'apaiser le conflit.

» M. Mallarmé a répondu que, comme ministre des P. T. T., **il avait déjà signalé au ministre du Budget la situation spéciale, au point de vue du recrutement et au point de vue du travail, des commis des P. T. T., il avait trouvé chez M. Germain Martin une sympathie très sincère pour ceux dont il avait été le chef et le désir d'améliorer leur situation, dans la limite des disponibilités budgétaires et en tenant compte des parités de traitements établies par les commissions.**

» M. Mallarmé a écouté avec la plus grande attention les observations présentées par les délégués sur la manière dont le gouvernement se propose d'établir les futurs traitements.

» **Il a déclaré qu'il transmettrait ces doléances au ministre du Budget en les appuyant et qu'il ferait part au Gouvernement** — comme le lui demandaient les délégués — **de l'émotion considérable que cette question des traitements avait soulevée parmi le personnel des P. T. T.**

» **Mais, après avoir rappelé aux délégués les récents incidents et les conséquences très graves que de pareilles agitations peuvent avoir dans le fonctionnement normal des services et au détriment du public, M. Mallarmé a déclaré que si de semblables éventualités se reproduisaient, il serait à son profond regret, amené à user avec la plus grande fermeté de tous les pouvoirs que la loi lui confère ».**

Une seconde note précise que M. Mallarmé a reçu d'abord le Syndicat du Personnel des Services Techniques, conduit par M. Vailet, secrétaire général; le Syndicat des Manipulants, présenté par M. Calvet, secrétaire général, et le Syndicat des Facteurs, conduit par M. Jiacomini. Les délégués ont fait part au ministre de leurs revendications. A tous, M. Mallarmé a promis d'examiner avec bienveillance les demandes présentées, avec l'espoir d'y donner satisfaction dans la mesure du possible.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Teléph. 5-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

FETE DES MERES

SECTION DES FAMILLES NOMBREUSES DU RAVERDI ET DU NOUVEAU ROUBAIX

C'est dimanche prochain qu'aura lieu la Fête des Mères.

A cette occasion, une grande tombola est organisée au siège de la section « Café de la Cloche », angle des rues Claude Lorrain et Nicolas Poussin.

Tous les membres inscrits sont priés de s'y présenter munis de leur carte d'adhérents de 10 à 11 h. 30 pour participer à cette tombola.

Il sera fait une distribution de gâteaux aux enfants.

A l'issue de le tombola, vers midi, sur la petite place à l'angle des rues Ingres et Montgolfier prolongée, sera organisé le concours de ballonnets réservé aux enfants. Ce concours est doté de nombreux prix qui seront attribués aux concurrents dont les ballonnets auront atteint les communes les plus éloignées et qui en justifieront par le cachet du bureau de poste sur la carte postale y attachée. Coût du ballonnet que l'on pourra se procurer sur place : 1 franc.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE A L'ÉCOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES

La date d'ouverture des examens du certificat d'aptitude professionnelle a été fixée par M le Préfet du Nord au lundi 16 juin, pour les professions de comptable, aide-comptable, teneur de livres, sténographe, dactylographe traductrice (anglais), brodeuse, couturière, lingère, modiste, piqûrière, maîtresse de maison.

Peuvent prendre part aux épreuves les jeunes filles qui ont suivi pendant trois ans les cours professionnels ou qui ont terminé leurs études dans une école d'enseignement technique.

Les inscriptions sont reçues à l'École Pratique, place Notre-Dame, jusqu'au 10 juin.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « MUTUELLE NADAUD »

Il est rappelé que la réunion des Commissions administrative et de contrôle aura lieu ce soir samedi, au siège, à 7 h. 30. Présence obligatoire pour tous les administrateurs.

Les parents des malades et des sociétaires actuellement sous les drapeaux sont priés de faire parvenir au siège, les noms et adresses ce soir samedi, dernier délai, pour la participation au tirage des primes.

C'est demain qu'aura lieu l'assemblée générale, à 10 heures, à l'Hippodrome, sous la présidence de M. Fernand Motte, président d'honneur. Les portes seront ouvertes à 9 h. 30. L'ordre du jour étant très chargé, les sociétaires sont priés d'être exacts. Il comporte le rapport moral du secrétaire général, le rapport financier du président de la Commission de contrôle, le rapport du secrétaire de la Commission d'études, l'élection du trésorier et des quatre administrateurs arrivés au terme de leur mandat. l'admission de 55 nouveaux sociétaires.

Ceux qui, pour un cas de force majeure, seraient empêchés, sont priés de faire parvenir leur feuille de présence au siège, ce soir au plus tard.

LA TOMBOLA AÉRIENNE DE LA JOURNÉE DES MÈRES

Sur soixante douze inscrits, les noms suivants sont sortis par tirage au sort pour les deux voyages gratuits sur Roubaix et le Parc Barbieux, un le matin et un le soir, avec lancer de tracts en l'honneur des mères de famille.

Dames : Mme Jacob, 332, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing ; messieurs : M. Stricane fils, rue du Chevalier-Roland, à Roubaix ; remplaçants pour le cas d'empêchement imprévu : Mme Ingelaere, Mlle Massard ; MM. Paul Biacq et Brossard. Rendez-vous sur le terrain de Toulliers vers 10 h. 30 et 15 heures.

LA GRANDE TOMBOLA DE L'ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES « LE GRAND AIR POUR LES PETITS »

Le Comité d'organisation nous apprend que les lots seront distribués le jeudi 29 mai, de 9 à 12 heures, au siège, 42, rue d'Alsace.

C'est dimanche prochain, au cours de la fête de charité dont nous avons publié le programme, que sera tirée cette importante tombola.

L'entrée de la fête est gratuite pour tout porteur de trois billets de tombola.

Du 24 Mai au 21 Juin MERCIER Frères, de PARIS, exposent dans leur succursale, 179, rue Nationale, à LILLE, des ensembles de Mobiliers Modernes, d'un goût parfait et à des prix très avantageux.

SUCCÈS SCOLAIRES A L'INSTITUT TURGOT

Deux beaux succès viennent d'être remportés par des élèves de l'Institut Turgot aux difficiles concours pour le recrutement d'agents techniques dans les administrations de l'Etat

Dobremer Roger, élève de 4e année de l'école pratique d'industrie (section électriciens), a été nommé agent mécanicien des P. T. T. (51e sur 20 admis) et désigné pour effectuer un stage à Paris.

Gillis Gaston, élève de 4e année de l'école primaire supérieure (section des Pontset Chaussées), a été reconnu apte à être nommé agent technique des Ponts et Chaussées et classé 36e sur 216 admis.

CERCLE MILITAIRE DE ROUBAIX

On nous prie de rappeler aux Officiers d'Artillerie de Roubaix-Tourcoing en environs que les quinzième et seizième séances du centre d'instruction de Lille auront lieu respectivement : Aujourd'hui, samedi à 17 heures à l'Institut de physique, 50, rue Gauthier-de-Châtillon, à Lille.

Demain, dimanche 25 mai à 8 h. 30 aux points de rassemblement suivants : Groupe des 75 en 5688, Château de Lassus : Groupe des 155 C en 5983, Sortie de la Croix de Pierre sur route du Château de Lassus.

AL/I et ALVF en 6698 ; ALGP et PAD/I Eglise de Lambersart.

GROUPE FLAMAND VOORUIT

Dimanche 25 mai, réunion mensuelle à « La Paix » à 16 heures, pour le Groupe. A 5 h. 30, réunion pour la section de voyage. Ordre du jour : Sortie à la mer le 13 juillet prochain.

30 SERIES HAUTE NOUVEAUTE POUR DAMES SACRIFIEES A TITRE DE RECLAME -- -- --

Soulier chevreau couleur
69.95 - 59.95 - 49.95

Soulier daim noir
65. » - 59.95

Soulier box couleur
59. » - 49.95

Soulier box noir
55. » - 52. »

Soulier semelle caoutchouc
55. »

Soulier semelle crêpe
49.95

Soulier chevreau noir
57. »

Soulier verni : 60. »

A LA PROVIDENCE Anciennement : 59, Rue F. sse aux-Chênes

49, Rue de Tourcoing ROUBAIX

Voir dans les deux étalages une partie des derniers modèles rentrés

(Trams A ou GK)

Un défilé historique pour le 14 Juillet

La reconstitution des différents éléments de notre armée d'Afrique au temps de la conquête fut le clou des Fêtes du Centenaire. Nous savons officieusement que cette brillante armée viendra à Paris et prolongera même son séjour pour l'Exposition Coloniale.

On ne nous dit pas si l'on maintiendra la bouteille de Quinquina Dubonnet dans la giberne des troupiers.

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister aux Funérailles civiles de M. Alphonse DEVINCK, lesquelles auront lieu dimanche 25 courant, à 3 h. Assemblée à la maison mortuaire, rue Jacquard, Cour Brabant, 2, à 2 h. 3/4.

PHONOGRAPHES

J. BARDIAUX, seule maison : 56, rue de Lannoy, accrédité pour la vente des appareils et disques Pathé. Lutherie-Jazz-Band-Piano. — Facilités de paiement ; tél. 37-75, Roubaix. Maison de confiance

Sociétés et Comités

UNION DES MUTILES ET REFORMES DE ROUBAIX. — L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 22 juin prochain, à 10 h. dans la salle du Foyer du Mutilé ,3, rue de l'Espérance. Les membres qui auraient des questions à poser ou des vœux à émettre sont priés de les faire parvenir par écrit au siège jusqu'au 11 juin inclus.

AUX ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Délivrance des crtificats de présence pour la revue aujourd'hui et tous les jours de la semaine prochaine de 18 h. 30 à 20 h. demain dimanche, de 10 h. à midi ,au secrétariat de la Fédération Nationale des Combattants Belges Brasserie des Orphéonistes, 126, rue de la Gare. Se munir du livret militaire et de la dernière mutation.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir samedi, à 20 h. 15, café Dubus, répétition générale. Au cours de la répétition, M. Hennebelle fera une communication importante.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Demain dimanche, répétition à 9 h. 30 au local. Après-midi, concert à 15 h. à la Fédération des Amicales, rue d'Alsace.

FEDERATION NATIONALE DES MUTILES ET INVALIDES DU TRAVAIL. — Réunion Mensuelle dimanche 25, à 10h. au siège. Ordre du jour, cotisations et journaux.

HARMONIE DU MOULIN. — Ce soir samedi, à 20 h. 30 ,répétition générale. Cours de solfège et d'instrument gratuits, 4 cours chaque semaine, professeurs MM. Julien Colin et Victor Verdonck, directeur et sous-directeur. Souscriptions au siège, 28 ,rue du Moulin.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Dimanche 25 mai, pas de bibliothèque. Elle sera ouverte les dimanches 1er, 16 et 29 juin ,de 11 h. 30 à midi 30.

AMICALE DES CHAUFFEURS, CONDUCTEURS DE MACHINES. — Réunion mensuelle dimanche 25 mai, à 18 h., au siège de la Socit. Ordre du jour : Admission de nouveaux sociétaires. Paiement des cotisations.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Tous les amicalistes sont invités à assister à la fête de charité été la grande foire aux plaisirs qui ont lieu dimanche 25 mai, au Foyer des Amicales rue d'Alsace, 42, à partir de 15 h. Ils sont également invités à passer au Music-Hall, tenu par l'Amicale. Les membres de la section lyrique sont convoqués à partir de 15 heures.

HARMONIE DES ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — Demain dimanche, répétition générale à 10 h. 30.

PAPIERS PEINTS

Dernières nouveautés en solde couleurs préparées à la céruse à 5 fr. 50 le kilo. — Maison César Friant, 71, r. J.-Guesde, Roubaix. T. 31-63

ETAT CIVIL

Naissances. — Céline Lerouge, rue de l'Ommelet, 60, imp. Balzac, 5. — Jean Vanneenen, rue Jouffroy, 43. — Sophie Demzalski, rue d'Avelghem, 67. — Marcel Turbin, d'Oignies (Pas-de-Calais). — Boguslaw Czernak, place Faidherbe, 7. — Jeannine Januszewske, rue de la Gare, 114. — Villko Micalevich, rue de Mouveaux, 78.

Publications. — Denis Crapez, homme de peine, rue d'Alger, cour Delcroix, 8 et Agnès Dancette, soigneuse, à Wattrelos. — Désiré Lefebvre, boulanger-pâtissier, à Hellemmes et Berthe Scache, emballeuse, rue d'Italie, 25. — Paul Maillard, aide-chauffeur, Grande-Rue, 227, c. Delbart, 23 et Françoise Lupens, soigneuse, Grande-Rue, cour Delbart, 11. — Ernest Dewasmes, trieur de laine, rue des Longues-Haies, 212 et Jeanne Spileers, piqûrière, rue des Longues-Haies, 174.

Décès. — Désiré De Nève, 61 ans, rue de Barbieux, 35. — Alphonse Devinck, 57 ans, rue Jacquard, 164 bis, c. Brabant, 2. — Jean De Bouvries, 20 ans, rue Olivier-de-Serres, cité Vandamme, 16. — Marie Merreccini, 16 ans, de Flers-Lille.

AUX 100.000 FOURRURES

105 bis, Rue de la Gare, ROUBAIX

Echarpes - Renards

Toujours 30 % meilleur marché qu'ailleurs.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — De service à la plaine du Chapeau Rouge, des douaniers de la brigade de Roubaix (Gauche), ont arrêté le nommé Henri Fleury, 36 ans, mineur, demeurant à Roubaix, rue Meyerber, 54, qui tentait de faire passer un chien de forte race, destiné à la fraude.

— Des douaniers de même brigade ont arrêté, au même endroit, Fernand Serra, 19 ans, manœuvre, demeurant à Flers, rue de Lannoy, 154, et Joseph Steouwion, 41 ans, manœuvre, sans domicile fixe, qui portaient ensemble 42 kilos de tabac étranger.

— De service au sentier des Prairies, des douaniers de la même brigade ont arrêté le nommé Gustave Kasier, 27 ans, plafonneur, demeurant à Herseaux, rue de Mouscron, qui était porteur de 12 kilos de tabac étranger

Par les soins de la gendarmerie, les quatre fraudeurs ont été dirigés sur la maison d'arrêt de Lille.

CONTRAVENTIONS. — Le service de police a verbalisé contre Maurice Hédon, 24 ans, garagiste à Wattrelos, et Derume Julien, 29 ans, chauffeur d'auto à Escanafles, pour excès de vitesse en automobile ; contre Félix Lassiège, 31 ans, courtier d'assurances à Aubervilliers, et Lucien Kamon, 18 ans, manœuvre, à Roubaix, pour circulation en vélo sur un trottoir interdit .

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au chantier Duquesnois, Jules Lebrun, 33 ans, aide maçon à Froidmont, en tombant d'un escalier, plaie à l'index droit et au-dessus de l'œil droit, 15 jours. — Même chantier, Camille Vanthuyne, 55 ans, manœuvre, rue Royale, 2, en faisant une chute, contusion et entorse du coude droit, 15 jours. — A l'usine Leclercq-Dupire, Sophie Desbonnet, 61 ans, bobineuse, cité de l'Avelin, 56, en butant, plaie du tibia gauche avec perte de substance, 15 jours. — A l'usine Prouvost, Marie Renson, 23 ans, retordeuse à Herseaux, en butant, entorse du pouce droit, 12 jours. — Au chantier Planquart, Henri Vantieghem, 55 ans, maçon à Tintegnies, a reçu un basting lui occasionnant forte contusion de l'épaule gauche, 15 jours. — A l'atelier Delehambre, Michel Delannoy, 39 ans, tisserand à Herseaux, coupure profonde du pouce droit, 12 jours. — Au chantier Beelde, Auguste Vandeplassche, 28 ans, chaudronnier à Wesquehal, rupture musculaire au niveau de la masse sacro-lombaire gauche, 12 jours. — A l'usine Lenoir, Clovis Casseau, 25 ans, réparateur de caisses à Tourcoing, piqûre pénétrante par clou de la plante du pied droit, 10 jours. — A l'usine Bazin, François Delplanque, 32 ans, rattacheur à Mouscron, plaie assez profonde avec infection à la main, 12 jours. — A l'usine Watine, J.-B. Herteler, 53 ans, chef batteur à Roubaix, piqûre infectée du genou gauche, 12 j. — A l'usine Kuhlman, Albert Delsoir, 28 ans, emballeur à Téteghem, entorse du pied gauche, 10 jours. — A l'usine Leclercq-Dupire, Marie Délespierre, 52 ans, tisserande, rue de Strasbourg, 9, contusion du coude gauche, 12 jours. — A l'atelier Hollemaert, Jean Kuroviack, 17 ans, poêlier à Roubaix, plaie éten-